



PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 22 avril 2026
(27)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 50, dans la pièce C128 de l'édifice du Sénat du Canada.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Clement, Francis, Osler, Pate et Tannas (5).

Participent à la réunion : Sara Fryer et Allison Lowenger, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Le greffier informe le comité de l'absence inévitable de la présidente et de la vice-présidente et procède à l'élection d'un président suppléant.

L'honorable sénatrice Pate propose que l'honorable sénateur Francis soit président suppléant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président suppléant assume la présidence.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 12 mars 2026, le comité entreprend son examen de la teneur du projet de loi S-241, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les Indiens.

TÉMOINS :

L'honorable sénateur Scott Tannas, parrain du projet de loi.

À titre personnel :

Yale D. Belanger, professeur et président, Département de science politique, Université de Lethbridge (*par vidéoconférence*).

L'honorable sénateur Tannas fait une déclaration puis répond aux questions.

À 19 h 26, la séance est suspendue.

À 19 h 28, la séance reprend.

Yale D. Belanger fait une déclaration puis répond aux questions.

À 19 h 58, la séance est suspendue.

À 20 heures, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos pour discuter d'un projet de rapport.

Il est convenu que le comité permette l'enregistrement audio et/ou la transcription de la partie de la réunion d'aujourd'hui qui se tient à huis clos; qu'une copie soit conservée par le greffier du comité pour consultation par les membres du comité et leur personnel; que l'enregistrement audio et/ou la transcription soient détruits par le greffier du comité lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

À 20 h 7, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Sébastien Payet